

Rapport public Parcoursup session 2024

Université de Rennes 2 - Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 11%

Taux maximum de candidats non résidents fixé par le recteur : 5%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-------------------|--------------------|----------------------------|---|--|--|--|
| Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014) | Jury option santé | Tous les candidats | 30 | 2295 | 2295 | 331 | 33 |

Suivi des candidats par sexe

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Sexe | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-------------------|--------------------|--------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014) | Jury option santé | Tous les candidats | Féminin | 925 | 925 | 183 | 23 | 69,7 % |
| | | | Masculin | 1370 | 1370 | 148 | 10 | 30,3 % |
| | | | Total | 2295 | 2295 | 331 | 33 | 100 % |

Suivi des candidats par type de baccalauréat

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-------------------|--------------------|----------------------------|----------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014) | Jury option santé | Tous les candidats | Baccalauréat Général | Échec au bac | 21 | 21 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | Sans mention | 527 | 527 | 8 | 3 | 9,1 % |
| | | | | AB | 783 | 783 | 79 | 10 | 30,3 % |
| | | | | B | 509 | 509 | 146 | 17 | 51,5 % |
| | | | | TB | 149 | 149 | 78 | 2 | 6,1 % |
| | | | | TBF | 4 | 4 | 4 | 1 | 3 % |
| | | | | Total | 1993 | 1993 | 315 | 33 | 100 % |
| | | | Baccalauréat Technologique | Échec au bac | 9 | 9 | 0 | 0 | |
| | | | | Sans mention | 107 | 107 | 1 | 0 | |
| | | | | AB | 78 | 78 | 6 | 0 | |
| | | | | B | 37 | 37 | 6 | 0 | |
| | | | | TB | 2 | 2 | 0 | 0 | |

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|-------------------------|------|--------|-------------------------------|---------------------------------------|---|--|--|--|-------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| | | | | TBF | 1 | 1 | 1 | 0 | |
| | | | | Total | 234 | 234 | 14 | 0 | |
| | | | Baccalauréat Professionnel | Échec au bac | 3 | 3 | 0 | 0 | |
| | | | | Sans mention | 22 | 22 | 0 | 0 | |
| | | | | AB | 24 | 24 | 0 | 0 | |
| | | | | B | 11 | 11 | 2 | 0 | |
| | | | | TB | 2 | 2 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 62 | 62 | 2 | 0 | |
| | | | | Diplômes étrangers équivalents au bac | Sans mention | 2 | 2 | 0 | 0 |
| | | | TB | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Total | | 3 | 3 | 0 | 0 | |
| | | | Autres diplômes de niveau bac | Sans mention | 3 | 3 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 3 | 3 | 0 | 0 | |

Suivi des candidats par profil

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Profil | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-------------------|--------------------|---------------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014) | Jury option santé | Tous les candidats | En terminale | 1995 | 1995 | 317 | 31 | 93,9 % |
| | | | En réorientation | 176 | 176 | 11 | 2 | 6,1 % |
| | | | Non scolarisés | 98 | 98 | 2 | 0 | 0 % |
| | | | Scolarité étrangère | 17 | 17 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | Autres | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | Total | 2295 | 2295 | 331 | 33 | 100 % |

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

| Formation d'affectation | Jury | Type de bac | EDS 1 & EDS 2 / Spécialité | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-------------------|----------------------|--|---|--|--|--|
| Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014) | Jury option santé | Baccalauréat Général | Physique-Chimie Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité | 447 | 447 | 103 | 13 |
| | | | Mathématiques Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité | 396 | 396 | 40 | 6 |
| | | | Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité | 356 | 356 | 92 | 6 |
| | | | Sciences de la vie et de la Terre Spécialité & Sciences Economiques et Sociales Spécialité | 172 | 172 | 19 | 4 |

| Formation d'affectation | Jury | Type de bac | EDS 1 & EDS 2 / Spécialité | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|-------------------------|------|----------------------------|---|---|--|--|--|
| | | | Sciences de la vie et de la Terre Spécialité & Éducation Physique, Pratiques Et Culture Sportives | 116 | 116 | 20 | 0 |
| | | | Sciences de la vie et de la Terre Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques | 74 | 74 | 7 | 0 |
| | | | Autres doublettes | 369 | 369 | 33 | 4 |
| | | Baccalauréat Technologique | Sciences et techniques sanitaires et sociales & Chimie, biologie et physiopathologie humaines | 109 | 109 | 7 | 0 |
| | | | Autres doublettes | 113 | 113 | 7 | 0 |
| | | Baccalauréat Professionnel | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

| Formation d'affectation | Jury | Doublette EDS Significatives | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-------------------|---|--|---|---|---|
| Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014) | Jury option santé | Physique-Chimie Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité | 23,2 % | 23,2 % | 32,8 % | 39,4 % |
| | | Mathématiques Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité | 20,5 % | 20,5 % | 12,7 % | 18,2 % |
| | | Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité | 18,4 % | 18,4 % | 29,3 % | 18,2 % |
| | | Sciences de la vie et de la Terre Spécialité & Sciences Economiques et Sociales Spécialité | 8,9 % | 8,9 % | 6,1 % | 12,1 % |
| | | Sciences de la vie et de la Terre Spécialité & Éducation Physique, Pratiques Et Culture Sportives | 6 % | 6 % | 6,4 % | 0 % |
| | | Sciences de la vie et de la Terre Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques | 3,8 % | 3,8 % | 2,2 % | 0 % |

| Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité | | | | | | |
|---|------|------------------------------|---|--|--|--|
| Formation d'affectation | Jury | Doublette EDS Significatives | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
| | | Autres doublettes | 19,1 % | 19,1 % | 10,5 % | 12,1 % |
| | | Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

| Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité | | | | | | |
|--|-------------------|---|---|--|--|--|
| Formation d'affectation | Jury | Doublette EDS Significatives | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
| Université de Rennes 2 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS) (29014) | Jury option santé | Sciences et techniques sanitaires et sociales & Chimie, biologie et physiopathologie humaines | 49,1 % | 49,1 % | 50 % | 0 % |
| | | Autres doublettes | 50,9 % | 50,9 % | 50 % | 0 % |
| | | Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|--|---|--|---------------------------------|
| Résultats académiques | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail | Champ Méthode de travail de la fiche Avenir | Important |
| | Compétences en expression française et argumentation | Notes des épreuves anticipées de français (1ère), de philosophie (Terminale), d'histoire-géographie, etc. | Essentiel |
| | Compétences scientifiques | Notes dans les matières scientifiques (1ère et Terminale) : mathématiques, sciences de la vie et de la terre, physique, sciences pour l'ingénieur... | Essentiel |
| | Disposer de compétences sportives académiques | Notes d'EPS (1ère et Terminale) | Très important |
| Savoir-être | Capacité à travailler de manière autonome | Autonomie du candidat telle qu'exprimée dans la fiche avenir | Important |
| | Intérêts transversaux et curiosité intellectuelle | Lettre de motivation | Complémentaire |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation | Champ capacité à s'investir de la fiche Avenir | Important |
| | Capacité à réussir | Champ capacité à réussir de la fiche Avenir | Important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extrascolaires | Engagement | Champ engagement citoyen de la fiche Avenir | Important |
| | Pratiques sportives et culturelles péri ou extrascolaires | Attestation du niveau de pratique sportive hors EPS | Très important |

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---------------------|--|--|---------------------------------|
| | Qualifications d'encadrement, d'animation ou de sécurité | Attestation des compétences dans ce domaine | Très important |
| | Expériences et compétences civiques, citoyennes, d'engagement associatif | Attestation des compétences dans ce domaine | Très important |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Arts du Cirque Spécialité (EDS)
- Arts Plastiques Spécialité (EDS)
- Biologie/Écologie (EDS)
- Cinéma-Audiovisuel Spécialité (EDS)
- Danse Spécialité (EDS)
- Éducation Physique, Pratiques Et Culture Sportives (EDS)
- Histoire des Arts Spécialité (EDS)
- Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques (EDS)
- Humanités, Littérature et Philosophie (EDS)
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (EDS)
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité: Grec (EDS)
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité: Latin (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Musique Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)

- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)
- Théâtre-Expression dramatique Spécialité (EDS)

Série STAV

- Gestion des ressources et alimentation (EDS)
- Technologie (EDS)
- Territoires et société (EDS)
- Territoires et technologie (EDS)

Série STD2A

- Analyse et méthodes en design (EDS)
- Conception et création en design et métiers d'art (EDS)
- Désign et métiers d'art (EDS)
- Outils et langages numériques (EDS)
- Physique/Chimie (EDS)

Série STHR

- Economie et gestion hôtelière (EDS)
- Enseignement scientifique alimentation - environnement (EDS)
- Sciences et technologies culinaires et des services (EDS)
- Sciences et Technologies culinaires et services-ESAE (EDS)

Série STI2D

- Architecture et construction (EDS)
- Energies et environnement (EDS)

- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systemes d'information et numerique (EDS)

Série STL

- Biochimie-Biologie (EDS)
- Biochimie-Biologie-Biotechnologie (EDS)
- Biotechnologies (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Sciences physiques et chimiques en laboratoire (EDS)

Série STMG

- Droit et Economie (EDS)
- Management (EDS)
- Mgn/ Gestion et Finance (EDS)
- Mgn/ Mercatique (EDS)
- Mgn/ Ressources humaines et communication (EDS)
- Mgn/ Systèmes d'information et de Gestion (EDS)
- Sciences de la gestion et numérique (EDS)

Série ST2S

- Biologie et physiopathologie humaines (EDS)
- Chimie, biologie et physiopathologie humaines (EDS)
- Physique-Chimie pour la santé (EDS)
- Sciences et techniques sanitaires et sociales (EDS)

Série S2TMD

- Culture et sciences chorégraphiques (EDS)
- Culture et sciences musicale (EDS)
- Culture et sciences théâtrale (EDS)
- Economie, droit et environnement du spectacle vivant (EDS)
- Pratique chorégraphiques (EDS)
- Pratique musicale (EDS)
- Pratique théâtrale (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La Commission d'Examens des Vœux (CEV) a examiné les dossiers conformément au dispositif national coordonné par la C3D STAPS qui repose sur 5 attendus correspondant aux compétences souhaitées à l'entrée en formation en STAPS :

- Attendu 1 : Disposer de compétences scientifiques (Coefficient 40)
- Attendu 2 : Disposer de compétences argumentaires et littéraires (Coefficient 40)
- Attendu 3 : Disposer de compétences sportives (Coefficient 30)
- Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes (Coefficient 20)
- Attendu 5 : Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS (Coefficient 20)

Les données déposées par les candidats et leurs établissements ont fait l'objet d'un calcul dont le détail précis est consultable sur : <https://c3d-staps.fr/wp-content/uploads/2023/11/Attendus-et-CGEV-C3D-STAPS-Parcoursup-2024.pdf>

Les notes des attendus 1 et 2 sont déterminées grâce aux résultats scolaires obtenus au cours des 3 trimestres (ou 2 semestres) de première, des 2 premiers trimestres (ou premier semestre) de terminale et au baccalauréat (lorsqu'elles sont disponibles). Ceci est également le cas pour les candidats en réorientation. En cas de redoublement, les résultats pris en compte sont ceux de l'année de redoublement.

Les notes des attendus 3 et 4 sont déterminées à partir d'un questionnaire à remplir obligatoirement dans Parcoursup et des notes d'EPS obtenues au cours des 3 trimestres (ou 2 semestres) de première, des 2 premiers trimestres (ou premier semestre) de terminale et au baccalauréat (lorsqu'elles sont disponibles). Les candidats doivent positionner leur niveau en répondant à 3 questions, puis déposer impérativement les pièces justificatives des niveaux déclarés. La commission regarde attentivement la conformité des justificatifs déposés.

La note de l'attendu 5 est calculée différemment selon que le candidat est bachelier de l'année ou réorienté.

Ces notes sont calculées avec l'Outil d'Aide à la Décision de la plateforme Parcoursup. En cas d'égalité de points, les candidats sont départagés par leurs notes en Français.

Les modalités d'appréciation des baccalauréats antérieurs ont été conservées pour le calcul des notes des candidats à la réorientation. Des ajustements sont mis en œuvre par les CEV afin de normaliser les chances d'accès des bacheliers de l'année 2023/2024 et celles des bacheliers des années antérieures.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

En 2024, nous avons reçu respectivement environ 5500 (2300, 2600) candidatures en L1 STAPS (L1 L.AS, L1 M2R) pour des capacités d'accueil de 400 (30, 120) places. Cette tension assez forte a des conséquences en termes de profils se voyant proposer une admission. Le niveau attendu, sur le plan scolaire, sportif et d'investissement permettant une proposition d'admission est élevé. La commission alerte en particulier sur la nécessité pour les candidats de s'investir pleinement (et cela dès la classe de première) dans leur scolarité ; les résultats obtenus sur les trois trimestres de classe de première et les deux premiers trimestres de terminale étant capitaux.

Il ne faut surtout pas négliger les critères sur la pratique sportive personnelle et sur l'engagement associatif et citoyen. Pour cela, respecter le format demandé pour les pièces justificatives à fournir pour ces critères facilite le travail de la commission d'examen des vœux et donc leur validation.

Signature :

Vincent Gouëset,

Président de l'établissement Université de Rennes 2